

Note d'information
**PROCÉDURE D'ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE DE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.)
POUR LES DIPLÔMES**
ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Procédure d'engagement

La validation des acquis de l'expérience est une démarche volontaire et personnelle. C'est le candidat à la V.A.E. qui doit engager la procédure de demande de validation. Pour pouvoir se présenter à l'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience, le candidat doit justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de 1 an en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande. Les activités qui peuvent être prise en compte pour le calcul de l'expérience sont :

- les activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat ;
- les activités inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au code du sport ;
- l'exercice de responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) visée ;
- les activités réalisées en formation initiale ou continue : période de formation en milieu professionnel, période de mise en situation au niveau professionnel, stage pratique, période opérationnelle à l'emploi, période de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion (CUI).

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins deux activités relevant de chacun des quatre domaines d'activités définis dans le référentiel d'activités et conformément à la mention du diplôme pour laquelle il candidate ("Accompagnement de la vie à domicile" ou "Accompagnement de la vie en structure collective" ou "Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire"). Pour chacun de ces domaines d'activité, le candidat devra avoir exercé au moins une activité relevant du domaine d'activité du socle commun et une activité au moins, relevant du domaine d'activité de la spécialité.

Le représentant de l'Etat dans la région décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience.

1. Vous devez vous procurer le livret 1 de demande de recevabilité que vous pouvez :

- soit imprimer à partir du site <http://vae.asp-public.fr> : sur la gauche de la page d'accueil, sous l'intitulé "Social", cliquez sur le diplôme DEAES ;
- soit demander par courrier, en joignant une enveloppe A4 pré-adressée et pré-timbrée à 1,60 €, à l'adresse suivante : ASP UNACCESS - Service Recevabilité VAE, 15 rue Léon Walras, CS 70902 - 87017 LIMOGES CEDEX 1

2. Vous complétez le livret 1, réunissez les pièces justificatives de la durée de votre expérience et des activités en lien avec le diplôme visé et vous renvoyez l'ensemble à l'adresse ci-dessus pour instruction de votre demande. La décision de recevabilité (ou d'irrecevabilité) est notifiée par courrier dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre dossier de demande complet. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet de votre demande. Dans le cas d'une réponse positive, le courrier de notification de recevabilité est accompagné du "livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)" que vous devez compléter. Lorsque celui-ci est prêt, vous devez le renvoyer à l'adresse indiquée sur la page de garde du livret 2 en suivant les instructions données dans le courrier de notification de recevabilité.

3. Vous êtes convoqué à un entretien oral avec un jury certificateur composé de 3 personnes. A l'issue de cet entretien, le jury peut décider d'une validation totale, d'une validation partielle ou d'une non validation. Dans le cas d'une validation partielle, les domaines de compétences validés le sont à vie. Pour acquérir les domaines de compétences restant à valider, vous pouvez :

- soit redéposer un livret 2 et passer une nouvelle fois devant un jury VAE,
- soit opter pour un parcours de formation partiel. Dans ce cas, vous prenez contact avec un organisme de formation du diplôme concerné qui vous précisera la procédure et les conditions d'accès à la formation.

Référentiel d'activités DEAES

Domaine d'activité I - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

Socle commun

- Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel
- Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
- Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien
- Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé
- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
- Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale
- S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux
- Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires
- Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles

Spécialités

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne, en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne
Accompagnement de la vie en structure collective	<ul style="list-style-type: none">- Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement- Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement- Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation- Accueillir, informer, orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	<ul style="list-style-type: none">- Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation- Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation- Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter- Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune

Domaine d'activité II - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

Socle commun

- Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
- Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun
- Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte
- Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale
- Respecter le rythme biologique de la personne
- Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort
- Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap
- Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi
- Aider lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante : alimentation, prise de médicaments, hydratation, respiration et fonctions d'élimination
- Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne
- Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés
- Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne
- Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité

Spécialités

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Ecouter, sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile- Dialoguer et négocier avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile- Signaler à l'encadrant, et/ou aux professionnels de santé, et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement
--	---

Spécialités (suite)

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante - Aider au suivi du budget - Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits - Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements - Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne - Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives - Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire - Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité - Prendre part à la décoration, l'esthétique du cadre de vie - Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire
Accompagnement de la vie en structure collective	<ul style="list-style-type: none"> - Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie - Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures - Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif - Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives - Aider la personne dans l'activité d'écriture et de lecture - Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé - S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies - Favoriser la mobilité - Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés - Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts - Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) - Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer - Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences - Utiliser des supports adaptés conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités - Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer - Rappeler les consignes et règles d'activités - Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune - Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant - Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé - Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'exams ou de concours et dans les situations d'évaluation

Domaine d'activité III - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

Socle commun

- Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
- Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement
- Participer, dans le respect du projet d'établissement et /ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne en lien avec l'entourage et l'équipe
- Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien
- Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement
- Expliciter son action en y donnant du sens
- Travailler en équipe pluri professionnelle
- Participer au travail en réseaux
- Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques

Spécialités

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médicosociaux - Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement - Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires, dans le respect de la sphère privée
--	---

Spécialités (suite)

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Faire part de ses questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure - Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation
Accompagnement de la vie en structure collective	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement - Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation - Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du projet
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster son intervention, en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation, et des évolutions constatées au quotidien - S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux - Réaliser des comptes rendus ou points d'étape - Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant, dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement - Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS) - Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques

Domaine d'activité IV - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Socle commun

- Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités
- Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux
- Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe
- Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité
- Accompagner la personne dans tous les événements de la vie
- Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte
- Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs, en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités
- Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés, pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité
- Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives

Spécialités

Accompagnement de la vie à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités - Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie
Accompagnement de la vie en structure collective	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités - Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés - Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances, ou animation - Accompagner la vie du groupe - Faciliter l'intégration des individus dans le groupe - Participer à des réunions d'expression avec les résidents - Gérer les situations de conflit - Gérer des budgets d'activités
Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et participer aux journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion, la compréhension des autres organisées par l'établissement scolaire - Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte - Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement - Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement - Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit - Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés - Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés - Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune